



Une autre vie s'invente ici

Membre des réseaux
Réserve de biosphère
(Unesco)
European & Global
Geoparks (Unesco)
Charte européenne
du tourisme durable
(Europarc)

Délibération **2021 CS 05** du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : VALORISATION DE L'OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DU PAYSAGE – CREATION D'UN SITE INTERNET

L'an deux mille vingt et un le 18 février, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 12 février 2021, se sont réunis en visio-conférence sous la présidence de Dominique SANTONI.

- Le quorum était atteint avec 51 votants :
- 39 membres titulaires présents ;
- 8 membres suppléants présents avec voix délibérative ;
- 4 membres représentés.

Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Ghislaine PINGUET, Monique CHABAUD, Béatrice GRELET, Sabrina CAIRE, Arlette LEROY, Véronique MILESI, Bérengère LOISEL-MONTAGNE, Catherine NOLLET, Valérie BARDISA, Charlotte CARBONNEL, Béatrice TERRASSON, Dominique PESSEMESSE-HOLDOWICZ, Viviane DARGERIE, Suzanne BOUCHET, Noëlle TRINQUIER, Nathalie CZIMER-SYLVESTRE, Catherine SERRA, Catherine CAPEK

Messieurs Lionel MORARD, Patrick PEYTHIEUX, Marc DUVAL, Patrick COURTECUISSÉ, Sébastien TROUSSE, Jean-Luc MIOLA, Philippe ANGELETTI, Thierry RICHARME, Serge VANNEYRE, Jean-François DUBOIS, Jérôme PELLEGRIN, Grégory BALLIN, Gilles LANDRIEU, Marc BOTTERO, Sergio ILOVAISKY CANO, Pierre EVEN, Richard ROUZET, Serge SARDELLA, Frédéric SACCO, Christian CHIAPPELLA, Pierre LABAN, Romain FERRARRI, Sandro KERMARREC, Bernard LABBAYE, Gérard GUILLOT, Jean-Philippe FONTANA, Lionel TRIBOLLET

Avait donné pouvoir :

Mesdames Elisabeth AMOROS à Madame Dominique SANTONI

Messieurs Antoine SCARDAMAGLIA à Monsieur Patrick PEYTHIEUX

Georges FAUCOINEAU à Monsieur Jean-Luc MIOLA

Stéphane SAUVAGEON à Madame Nathalie CZIMER-SYLVESTRE

Etaient excusés :

Mesdames Michèle MALIVEL, Béatrice GARCIA, Laurence LE ROY, Corinne MIETZKER, Béatrice VINCENT, Frédérique BALDRAN, Julie MONTA, Bettina SCIUTTI, Marion ANDLAUER,

Messieurs Paul COPETE, Benjamin BARNOUIN, Julien AUBERT, Pascal RAGOT, Richard KITTAEF, Emmanuel LUTHRINGER, Michel DALMASSO, Michel GASQUET, Fabien GERVAIS-BRIAND, Luc MILLE, François DUPOUX, Jacques PENSA, Roland PETIET

Etaient également présents, sans voix délibératives :

Mesdames Françoise BERNARD-GALLON

Messieurs Jacques GRANGIER, Thierry DERNIS, Marie-Eve PETIT DE LA RODIERE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 Vu la Charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret du 20 mai 2009 ;
 Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire, patrimoine culturel, transition énergétique, écologie urbaine du 5 février 2021 ;
 Considérant la nécessité de permettre la consultation des observatoires photographiques du paysage des divers parcs naturels de la Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur et notamment du Parc naturel régional du Luberon aux divers publics, en créant un site internet sur la base du site Geopaysage ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité, de :

- **VALIDER** le projet d'évolution de la plateforme de libre consultation des observatoires photographiques du paysage avec le déploiement de l'outil open source GEOPaysage ;
- **APPROUVER** le plan de financement de ce projet et les évolutions susceptibles d'intervenir, sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et que le montant de participation du Parc du Luberon pas augmenté :

DEPENSES 2021		RECETTES 2021		
REALISATION DU SITE INTERNET	10 000 €	DREAL PACA	25%	5 000€
GRAPHISME ET PEDAGOGIE	5 000 €	REGION SUD PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	50%	10 000 €
DEPENSES PERSONNEL DE	5 000 €	INGENIERIE PNR PARTENAIRES	25%	5 000 €
TOTAL TTC	20 000 €	TOTAL TTC		20 000 €

- **SOLLICITER** les financements auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et de la Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur ;
- **SOLLICITER** la participation des parcs naturels régionaux de la Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur, partenaires du projet, aux dépenses d'ingénierie ;
- **AUTORISER** la Présidente du Parc naturel régional du Luberon à engager toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères CS 88010 30941 NIMES Cedex 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente délibération ou à compter de la réponse du syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé ;

Envoyé en préfecture le 24/02/2021

Reçu en préfecture le 24/02/2021

Affiché le

ID : 084-258402346-20210218-2021CS05-DE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Dominique Santoni".

Dominique SANTONI